

Faites avancer vos projets, formez-vous !

Se former, c'est inscrire son exploitation dans un processus de développement durable en innovant, en acquérant de nouvelles compétences, en développant de nouvelles activités, en favorisant l'emploi qualifié en milieu agricole et rural. Le Pôle Formation de la Chambre d'Agriculture du Gers avec VIVEA (exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux), le FAFSEA (salariés d'exploitations agricoles), les OPCA, le Conseil Régional, l'Europe (FSE, FEADER) vous propose des formations.

Retrouvez notre catalogue formation actualisé sur : www.gers-chambagri.com / rubrique formation

Réf.	Thèmes	Titres	Dates	Lieux	Tarifs*
15 092	Hygiène et transformation	Savoir affiner des fromages fermiers	22 et 23 octobre et 19 novembre	Auch	135 €
15 079	Installation	Recenser, évaluer, comparer les éléments permettant de chiffrer la rentabilité du projet (JA)	3 et 12 novembre	Auch	A
15 089	Installation	S'installer en société (JA)	4 et 5 novembre	Auch	A
15 090	Conversion à l'agriculture biologique	Conversion à l'agriculture biologique	5, 12 et 19 novembre	Auch	A
15 097	Certiphyto	Test certiphyto décideur en exploitation agricole	5 novembre	Auch	35 €
15 101	Mes P@rcelles	Gérer des interventions respectueuses de l'environnement	6 et 13 novembre 2015 et 15 janvier 2016	Auch	A
15 103	Installation	Réaliser une étude de marché permettant de valider la faisabilité d'un projet d'installation	10 et 27 novembre et 18 décembre	Auch	A
15 102	Installation	Stage collectif à l'installation / Aspects sociaux et juridiques, les risques environnementaux de l'acte d'exploitation	17, 18, 19, 23 et 23 novembre	Auch	B
15 104	Commercialisation et communication	Développer une stratégie commerciale en circuits courts	17 et 25 novembre et 11 décembre	Auch	A

* TARIFS :

A : Ressortissants VIVEA : Prise en charge possible par votre fonds de formation. Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir article 3 et 4 du bulletin d'inscription. **Autres :** nous consulter.

B : Prise en charge par VIVEA pour les jeunes agriculteurs en phase d'installation. Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir article 3 et 4 du bulletin d'inscription. **Autres :** nous consulter.



- Pour consulter le programme des formations ci-dessus :
- **S'inscrire** et connaître les conditions générales,
- **Récupérer le BULLETIN D'INSCRIPTION** valant contrat simplifié de formation professionnelle,
se reporter au Catalogue Formation ou sur le site : www.gers-chambagri.com
/ Nos Actions / Conseils / Installation - Formation - Métiers / Formation
Contact : Chambre d'Agriculture du Gers, Pôle Formation au 05.62.61.77.43.